

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE PÉTROLE AFRICAINS
SECRETARIAT DE L'APPA

Cinquième Congrès Africain du Pétrole et Exposition
CAPE V

Comité d'Organisation et de Supervision du CAPE V
(COS)

Sommaire

I.	<i>Le Concept</i>	<i>1</i>
II.	<i>Missions du Comité d'Organisation & de Supervision (COS)</i>	<i>1</i>
III.	<i>Organisation de travail et composition du COS</i>	<i>2</i>
1.	Organisation du COS	2
2.	Composition et obligations de chaque démembrement	2
2.1.	Le Bureau de supervision du COS	2
2.2.	Secrétariat de l'APPA	3
2.3.	Commission Scientifique	3
2.4.	Secrétariat du COS	3
2.5.	Comité local	4
2.6.	Consultant	5

I. Le Concept

Le Congrès Africain du Pétrole et Exposition, en sigle CAPE, est une rencontre triennale de spécialistes et hauts dirigeants africains du secteur des hydrocarbures, qui s'accompagne d'une exposition internationale. Ce Congrès vise à promouvoir le développement du secteur pétrolier et gazier africain en utilisant la plateforme institutionnelle de l'APPA.

Ce rassemblement se tient exclusivement dans les Pays Membres. Le premier Congrès s'est tenu à Tripoli (Libye) en mars 2003, sa deuxième édition à Alger (Algérie) en février 2005, la troisième à Cotonou (Bénin) en juin 2007, la quatrième à Kinshasa (République Démocratique du Congo) en mars 2010 et enfin, le cinquième Congrès est prévu à Libreville (Gabon) en mars 2013.

Cette initiative de l'APPA a pour objectif, d'offrir une plateforme d'opportunités et de développement des relations et des liens entre décideurs et professionnels du secteur, de servir de carrefour d'échanges pour partager les expertises et discuter des stratégies pour la promotion des activités pétrolières et l'établissement des partenariats avec des opportunités d'investissement, etc.

L'organisation est confiée à un Comité d'Organisation et de Supervision, en sigle « **COS** ». Un Cabinet spécialisé dans l'organisation des manifestations scientifiques et expositions, désigné « **Consultant** », est recruté pour l'organisation du CAPE.

Le financement de l'organisation du CAPE V se base sur la vente de stands d'exposition, le sponsoring ainsi que les apports du pays hôte. L'organisation de l'événement est censée générer un profit pour l'APPA et le Consultant.

Le présent document décrit les missions et la composition du COS pour la 5^{ème} édition du CAPE, son organigramme, son organisation de travail et les responsabilités de chaque partie ainsi que celles du Consultant.

II. Missions du Comité d'Organisation & de Supervision (COS)

Les Missions du COS sont les suivantes :

- Fixer les objectifs du Congrès et répondre aux attentes du CAPE.

Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- Améliorer la compréhension de la situation énergétique et des politiques des pays africains producteurs de pétrole ;
 - Contribuer à la coordination des politiques et stratégies commerciales des pays africains dans la gestion des ressources pétrolières et gazières ;
 - Permettre un contact direct entre les investisseurs présents ou potentiels et les décideurs des Pays Membres;
 - Disposer de revenus suffisants pour couvrir les frais d'organisation du CAPE.
- Définir et mettre en œuvre la politique de l'ensemble de l'organisation technique et matérielle du CAPE,
 - Superviser et contrôler l'exécution des activités d'organisation du CAPE et veiller au respect des délais,
 - Approuver les propositions des organes d'organisation ainsi que leurs budgets,
 - Appuyer l'identification des sources financement et les sponsors pour le financement du Congrès,
 - Veiller à la bonne gestion des recettes et des dépenses du Congrès.

III. Organisation de travail et composition du COS

1. Organisation du COS

Dans le cadre de l'organisation du CAPE V, quatre groupes d'intervenants sont impliqués :

- Le Secrétariat de l'APPA ;
- Le pays qui abrite le CAPE V ;
- Le Consultant, qui devra être recruté en appui ;
- Les pays ayant organisé les précédentes éditions du CAPE (Libye, Algérie, Bénin et la République Démocratique du Congo) auxquels s'ajoute le Congo, pays de siège du Secrétariat de l'APPA.

Ces quatre intervenants travaillent en harmonie pour la réussite de l'événement, chacun jouant le rôle qui lui est dévolu :

- Le Secrétariat de l'APPA participe à certaines activités, assure la coordination et participe à la supervision.
- Le pays hôte qui abrite le CAPE V participe à certaines activités spécifiques et participe à la supervision de certaines.
- Le Consultant qui a le savoir-faire dans l'organisation du CAPE est chargé de l'exécution des tâches d'organisation de l'événement.
- Les pays ayant organisé les précédentes éditions du CAPE et le pays de siège, forts de leurs expériences, accompagnent le Secrétariat de l'APPA et le pays hôte dans la mise en œuvre des tâches qui leurs reviennent pour le succès de l'événement.

2. Composition et obligations de chaque démembrement

Pour organiser le CAPE V, la structure du COS comprend :

- Le Bureau de Supervision du COS ;
- Le Secrétariat du COS ;
- Le Comité local ;
- La Commission Scientifique ;
- Le Secrétariat de l'APPA ;
- Le Consultant.

2.1. Le Bureau de supervision du COS

Il est composé comme suit :

- Président : le Ministre en charge des hydrocarbures du Gabon,
- Vice-Président : le Secrétaire Exécutif de l'APPA,
- Membres :
 - le Représentant National APPA pour le Gabon et deux cadres du Ministère en charge des Hydrocarbures du Gabon,
 - deux (2) cadres du Secrétariat de l'APPA,
 - les Représentants Nationaux APPA du Congo, de la Libye, de l'Algérie, du Bénin, et de la République Démocratique du Congo,
 - le Président du Comité local d'organisation.
- Rapporteurs : un représentant du Secrétariat de l'APPA et un représentant du Gabon.

Le COS, sous l'autorité de son Président, supervise les travaux du Comité local d'organisation, de la Commission scientifique et du Consultant.

Le COS se réunit sur convocation de son Président, sur proposition du Secrétariat de l'APPA ou du Représentant APPA pour le Gabon. Le Secrétariat du COS organise ces réunions en collaboration avec la Représentation Nationale APPA du Gabon.

Le COS reçoit un rapport périodique du Comité local, du Consultant et de la Commission Scientifique et dont la périodicité est définie par le COS.

L'organigramme du COS est schématisé en Annexe 1.

Le Secrétariat de l'APPA travaille en étroite liaison avec le Président du Comité local, voire les différentes commissions quand cela est nécessaire, ainsi que le Consultant et la Commission Scientifique. Il a pour rôle de soumettre au COS pour adoption un calendrier et une répartition des tâches conformément à la répartition des tâches décrites en Annexe 2.

Les dépenses relatives à l'organisation du CAPE V et qui relèvent de la responsabilité du Consultant, toute catégories confondues, ne peuvent être effectuées par une tierce partie sans l'accord préalable du Consultant.

2.2. Secrétariat de l'APPA

Il représente l'organe d'exécution de l'APPA, promoteur du CAPE. Il a pour rôle d'assurer la coordination de l'ensemble des activités du COS, servir de liaison entre les organes du COS et assurer le suivi de l'exécution budgétaire en recettes et en dépenses du Congrès.

Il est représenté par le Secrétaire Exécutif, assisté par ses Assistants.

2.3. Commission Scientifique

Il joue un rôle fondamental dans tous les aspects intellectuels du Congrès. Il est chargé de :

- a) élaborer le programme scientifique du congrès,
- b) procéder au choix des thèmes,
- c) réceptionner et sélectionner les communications à présenter,
- d) organiser les sessions et choisir les présidents de sessions,
- e) élaborer le planning des présentations,
- f) organiser les dispositifs dans la salle du Congrès en liaison avec la commission logistique,
- g) contribuer à la présentation des exposés et/ou présentations techniques,
- h) rédiger la synthèse et les conclusions des travaux, consigner les recommandations du CAPE et contribuer à l'élaboration des actes du Congrès,
- i) imprimer et mettre les communications techniques du Congrès sur CD-ROM,
- j) assurer l'animation technique de la conférence, en particulier la préparation des tables rondes,
- k) assurer toute autre activité scientifique liée au Congrès.

La commission Scientifique est composée d'un président et de 5 membres, désignés par le COS, ainsi que d'un ou de deux représentant(s) du Consultant.

2.4. Secrétariat du COS

Il sert d'appui au COS et gère en continu l'évolution des activités du COS.

Le Secrétariat est chargé de :

- Accomplir les travaux du COS,

- Assurer et suivre l'exécution des travaux d'organisation arrêtés par le COS,
- Assurer la liaison et la circulation des documents et des informations nécessaires entre toutes les parties du COS.

Son Bureau est constitué comme suit :

- Président : le Représentant National APPA pour le Gabon.
- Vice-président : le Secrétaire Exécutif de l'APPA.
- Membres : deux membres du Secrétariat de l'APPA, deux membres du Comité local d'organisation et deux membres de la Commission Scientifique.
- Secrétaires : deux personnes désignées respectivement par le Secrétariat de l'APPA et le Gabon.

2.5. Comité local

Il représente le Pays hôte du CAPE, le Gabon, et constitue un noyau fondamental de l'organisation du CAPE. Il joue, soit un rôle responsable clé de certaines activités d'organisation, soit un appui clé à des activités confiées au Consultant et/ou sous la responsabilité du COS.

Le Comité local est composée d'un président, d'un vice-président, de 3 membres, qui peuvent être représentants d'autres ministères ou de sociétés nationales du pays hôte, et d'un rapporteur, tous désignés par le pays hôte.

Il comprend 6 commissions dont les tâches sont décrites comme suit :

a) Commission Finances & Contrôle

- contribue à l'élaboration du projet de budget et le suivi de l'exécution du budget,
- contrôle de l'exécution des paiements ainsi que tous les engagements,
- élabore le bilan financier du CAPE avec le Consultant et participe à sa présentation au COS.

b) Commission Relations Publiques

- élaboration et suivi des programmes des arrivées des délégués et invités,
- accueil des invités et participants aux frontières du pays hôte, aux hôtels et lieux des travaux,
- assistance pour les formalités douanières et d'immigrations,
- encadrement et gestion des hôtessees,
- accueil et gestion des VIP, et la liste de personnalités à communiquer par le COS,
- toute autre activité liée à l'accueil et au protocole.

c) Commission Documentation et Communications

- réalisation du Logo du Congrès, en collaboration avec le Consultant et le Secrétariat de l'APPA,
- contribution à la couverture médiatique du CAPE en partenariat avec le COS et le Secrétariat de l'APPA,
- appel à sponsors en partenariat avec le Consultant,
- préparation des protocoles d'interviews et l'organisation des conférences de presse,
- gestion des accréditations et relations avec les médias sous contrôle du COS,
- couverture photographique de l'événement,
- encadrement pratique et logistique des journalistes invités aux travaux,
- conception et confection des affiches, banderoles et calicots, en collaboration avec le Consultant et le Secrétariat de l'APPA,
- confection des dossiers de presse.

d) Commission Couverture Médicale

- couverture médicale des participants et invités,
- disponibilité des ambulances,
- mobilisation des équipes médicales (médecin et personnel para médical),
- gestion de l’infirmerie au lieu du Congrès,
- évacuation des malades vers les centres hospitaliers,
- toute autre activité liée à la santé des délégués et invités.

e) Commission Logistique et Moyens

- logistique d’hébergement des délégués et invités,
- restauration et pauses-café des délégués et invités,
- mise à disposition et installation des équipements audio-visuels,
- achats des articles relatifs à la logistique et la décoration,
- achat et gestion du carburant,
- transport des délégués et invités,
- toute autre activité liée à l’hébergement, au transport, à la logistique et aux moyens.

f) Commission Exposition et Gestion des Stands

- gestion des espaces de l’exposition,
- supervision des préparatifs pour l’exposition,
- gestion des relations avec les exposants,
- gestion des importations temporaires des exposants et facilitations administratives,
- rétablissement et nettoyage du site après la fin de l’exposition,
- toute autre activité relative à l’exposition.

2.6. Consultant

Le Consultant est recruté par l’APPA à titre de coorganisateur et a pour principales missions :

- la réalisation de la campagne marketing, l’identification et la gestion des sources de financement et des sponsors pour le financement du CAPE;
- l’élaboration et mise en œuvre d’un plan média pour le CAPE ;
- l’identification des intervenants au programme scientifique du Congrès et l’assurance pour leur participation ;
- la gestion technique et logistique pour la mise en œuvre du CAPE ;
- l’organisation et financement d’un dîner Gala à la fin du Congrès ;

Les obligations du Consultant sont définies de façon exhaustive dans le contrat relatif à l’organisation du CAPE, signé par le Consultant, le pays hôte du CAPE et le Secrétariat de l’APPA.

Le personnel du Consultant mis à contribution devra être composé au moins d’un spécialiste en finances et comptabilité, d’un responsable en logistique et organisation, d’un représentant local dans le pays hôte du Congrès, en plus du gérant qui est le représentant légal du Consultant.

.....

Fin